

La constitution mixte de la République romaine

Marie-Claude Felton

L'histoire politique et sociale du monde s'est forgée à travers les luttes pour le pouvoir ou la liberté de faire valoir ses droits. Dans notre société qui vient tout juste de franchir le cap du troisième millénaire, la démocratie et les droits qui s'y rattachent sont toujours considérés essentiels et fondamentaux. Pouvons-nous considérer qu'il y ait eu un gouvernement mixte caractérisé, entre autres, par une démocratie véritable durant la République romaine (509 à 27 av. J.-C.)? Plusieurs raisons nous permettent de répondre par l'affirmative, si l'on considère le contexte de l'époque. Afin de démontrer l'existence de tels arguments, nous verrons d'abord en quoi la question suscite un réel débat pour ensuite voir de quelles façons le peuple de Rome exerçait un pouvoir à ne pas négliger.

La question que nous traitons ici n'est en aucun cas considérée comme résolue à ce jour. En effet, tous ne s'entendent pas pour dire que le peuple romain avait un véritable rôle à jouer. Pour plusieurs, le gouvernement n'était qu'une forme d'oligarchie aristocratique. Les professeurs de cette théorie soutiennent que les aristocrates avaient le contrôle sur les trois sphères politiques du système gouvernemental puisque eux seuls pouvaient être consuls, et former le Sénat parce qu'ils contrôlaient les votes avec leurs relations patron-client. En outre, les partisans de cette théorie mettent l'accent sur les avantages des plus nantis, comme l'exprime J.A. North en disant que: "In the assembly that conducted elections the voting system was heavily loaded in favor of the well-off voters" (North 19). De plus, les historiens contre l'idée d'un gouvernement romain mixte démontrent combien les électeurs ne représentaient pas l'ensemble de la population: "The voter turn-out was thus two percent or less" (MacMullen 455). Néanmoins, il est maintenant temps pour nous de voir comment ces derniers arguments ne viennent pas tout à fait effacer le pouvoir de la masse.

Premièrement, il est de mise de démontrer comment la balance des pouvoirs assurait un gouvernement mixte. Polybius explique que les trois types de gouvernement, soit la monarchie par les consuls, l'aristocratie par le Sénat et la démocratie par l'Assemblée, étaient reliés entre eux et interdépendants: "[...] in this way no element would develop beyond its due and be distorted into the cognate corruptions, but the power of each element would be counteracted by that of the others"

(*Histories* 6.10). Pour le démontrer, il explique notamment que les consuls ont besoin du consentement du Sénat pour obtenir des provisions à la guerre, que le Sénat doit également avoir l'appui du peuple, car celui-ci a le pouvoir de réduire les privilèges sénatoriaux et que le peuple dépend du Sénat pour obtenir de différents avantages (*Histories* 6.15). Le dernier élément nous conduit à la notion du patronage qui doit nécessairement retenir notre attention.

La relation dite patron-client est celle d'un échange de bons procédés. Cet échange n'est toutefois pas synonyme de corruption ou d'affaiblissement démesuré du pouvoir populaire dans la mesure où les électeurs ne voteraient que pour ce qui avantage leur protecteur. Premièrement, il est vrai qu'un tel échange était courant: "Therefore, since all citizens are bound to the Senate by ties of clientship and are apprehensive about some unknown situation in which they may need the Senate's help, they avoid carefully any obstruction or opposition to the Senate's decrees" (*Histories* 6.17). Toutefois, Polybius considère cet échange comme allant de soi, puisqu'une faveur doit naturellement en attirer une autre (*Histories* 6.6). Mais il ne faut pas ici comprendre que les électeurs votaient indubitablement à l'aveuglette. En effet, pour obtenir un appui quelconque, les sénateurs devaient tout de même faire un effort de persuasion sur toute la masse électorale notamment en leur accordant de nouvelles requêtes: "[...] careerist politicians in search of political triumphs needed to evoke popular support; and they did this, at least in the first century B.C., by putting forward policies reflecting the needs and problems of potential voters." En outre, il serait injuste de qualifier le système de corruption, car il était notamment punissable par la peine de mort d'offrir de l'argent en échange d'un vote (Millar 11). Par surcroît, il n'est pas nécessairement entendu qu'un client devait voter pour son protecteur: "No source explicitly attests that a client was under an obligation to vote for his *patronus*, still less for a politician ally of his *patronus*" (Millar 12). Ainsi, le supposé grand contrôle des aristocrates chez les électeurs n'était pas si considérable. Et comme Fergus Millar dit: "[...] it is time to abandon the once established presuppositions of a hereditary 'nobility', of aristocratic factions, and of an all-embracing network of dependence and clientship" (Millar 19).

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs historiens n'admettent pas la mixité du gouvernement romain de la République à cause du contrôle des familles puissantes: "The popular will of the Roman people found expression in the context, and only in the context, of divisions within the oligarchy" (North 18). Il est toutefois intéressant de noter que le groupe de personnes influentes qui forment ce que certains appellent une oligarchie, n'était pas tout à fait fermé. En effet, même s'il restait difficile d'intégrer cette classe privilégiée, des ouvertures étaient possibles. Par exemple, Cato qui n'avait pas d'ancêtres ayant tenu une magistrature, put devenir consul par son élection (Millar 12). De plus, le groupe socialement et politiquement en avantage au début de la République, les patriciens, se voient contraints de laisser de plus en plus de pouvoirs à la plèbe. En effet, la lutte des plébéiens pour l'obtention des mêmes privilèges que les patriciens marque la République et est un signe évident d'un élément démocratique. Par exemple, au cours des années, par des pressions qui

¹ Pirelli, *Movimento popolare*, dans J. A. North, "Democratic Politics in Republican Rome," *Past and Present* 126 (1990): 3-21.

démontrent leur certain pouvoir, les plébéiens obtiennent plusieurs avantages autrefois réservés aux plus riches. En effet, en 494 av. J.-C., la plèbe se regroupe pour former le *consilium plebis* afin de gérer elle-même ce qui la concerne tout en ayant ses représentants, les tribuns de la plèbe (Hanes 70). En outre, vers 450 av. J.-C., le Sénat se voit forcé d'accorder aux plébéiens le droit d'être jugé selon les Douze Tables ce qui leur assurait des jugements impartiaux et objectifs. De plus, ils obtiennent en 287 av. J.-C. un droit de veto, peuvent par après se marier aux patriciens et finissent par avoir enfin le droit de voir un des leurs se faire nommer consul (Hanes 70).

Par ailleurs, il est pertinent de préciser toutes les fonctions et les pouvoirs que détenait le peuple. La plèbe avait en effet de multiples rôles: le peuple donnait les honneurs et les punitions, votait à propos des lois, des colonies, de l'admissibilité à la citoyenneté romaine et sur la guerre ou la paix (Millar 19). De plus, c'est le peuple qui avait la responsabilité de confirmer et de ratifier les traités (*Histories* 6.14). Et même si les propositions sur lesquelles le peuple devait se prononcer venaient du Sénat, il n'en reste pas moins qu'il avait le pouvoir de les arrêter. Même aujourd'hui, le système gouvernemental québécois, par exemple, fonctionne de cette façon où l'Assemblée ne fait souvent qu'accepter les projets de lois dictés par le Conseil des ministres. Si nous qualifions notre système gouvernemental de démocratique, alors celui caractéristique de Rome sous la République a aussi raison de l'être. En outre, les membres de l'Assemblée avaient parfois l'occasion de débattre sur des sujets: "[...] the great issues of foreign relations did not always pass without public debate" (Millar 4). Ainsi il n'est pas juste de dire que le peuple ne jouait que le rôle d'observateur.

En conclusion, plusieurs raisons peuvent nous faire penser que la République romaine eut un véritable gouvernement mixte. En effet, nous avons vu comment le peuple romain réussissait à jouer un rôle relativement important dans le système gouvernemental. De fait, la plèbe était alors un élément nécessaire au bon fonctionnement du gouvernement, car elle avait pour fonction d'entériner les décisions politiques les plus importantes. De plus, il a été vu combien le patronage, quoiqu'il affaiblisse la notion de liberté démocratique, n'était pas si influent, car les clients n'étaient pas obligatoirement tenus de voter ou d'agir seulement dans l'intérêt de leur protecteur. En outre, on a vu que la classe sociale la plus influente n'était pas tout à fait fermée (d'autant plus que les plébéiens ont pu s'y joindre petit à petit). Pour finir, on a vu combien de rôles et de fonctions significatifs étaient confiés à l'Assemblée. Bien entendu, il ne faut pas oublier les arguments contre l'existence d'une démocratie. En effet, ceux-ci dont le faible pourcentage des citoyens participant à la vie politique et le fait que les avantages politiques et sociaux restent majoritairement dans les mêmes familles, viennent ajouter une limite à l'idée démocratique que nous défendons. Le gouvernement romain pouvait toutefois rester mixte dans son essence tout en étant formé d'une démocratie limitée. Aux États-Unis, par exemple, la démocratie peut également être qualifiée de limitée. En effet, bien que le suffrage soit universel, ceux qui prennent véritablement les décisions sont des représentants. De plus, le pouvoir politique peut encore être considéré comme un héritage familial. Par exemple, du fait que George Bush ait été président, son fils est allé dans les meilleures écoles et a hérité de bons contacts de son père pour devenir le chef de la nation américaine à son tour. Cet exemple nous démontre combien les choses, même la démocratie, n'ont pas tant évoluées depuis nos lointains ancêtres romains et que pour les comprendre, il faut également se regarder soi-même...

Bibliographie

Sources: Éditions Utilisées

Polybius. 1966. *The Histories, Livre VI*. trans. Mortimer Chambers, New York: Twayne Publishers.

Travaux

Hanes III, W.T. 1997. *Civilisation occidentale*, coll. L'Essentiel, Éditions Études vivantes.

Macmullen, Ramsey. 1980. "How many Romans voted?" *Athenaeum* n.s. 58: 454-7.

Millar, Fergus. 1984. "The Political Character of the Classical Roman Republic," *Journal of Roman Studies*. 74: 1-19.

North, J.A. 1990. "Democratic Politics in Republican Rome," *Past and Present*. 126: 3-21.